



Conseil des Communes et Régions d'Europe
Council of European Municipalities and Regions

Message à la Présidence française de l'Union européenne
Questions clés pour les gouvernements locaux et régionaux

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe, organisation européenne représentant les gouvernements locaux et régionaux, fédérée au travers de ses 51 associations membres dans 37 pays, invite le gouvernement français à prendre en considération les points suivants lors de la mise en oeuvre du programme de la Présidence de l'Union.

1. TRAITE DE LISBONNE

Les acquis pour les gouvernements locaux et régionaux doivent être préservés et mis en oeuvre

La Présidence se voit confier la mission essentielle, mais combien difficile, de trouver une nouvelle voie dans le cadre de la ratification du Traité de Lisbonne. Nous aimerions inviter la Présidence française, le gouvernement irlandais et l'ensemble des Etats membres, à chercher une solution qui contribuera à améliorer le processus décisionnel dans l'Union européenne et à renforcer le rôle des gouvernements locaux et régionaux au sein de l'Union.

Quelque soit l'issue du processus de ratification du Traité, nous sommes particulièrement attachés à ce que les points suivants, qui concernent très directement les gouvernements régionaux et locaux, continuent à faire partie intégrante du développement futur de l'Union :

- La reconnaissance explicite de l'autonomie locale et régionale
- L'extension du principe de subsidiarité pour inclure le gouvernement local et régional
- L'extension du concept de cohésion pour inclure la cohésion *territoriale*, à la fois comme objectif de l'Union, et comme compétence
- Le nouveau protocole sur les services d'intérêt général, et particulièrement la déclaration selon laquelle les valeurs communes de l'Union concernant les services d'intérêt économique général (...) comprennent notamment le rôle essentiel et le large pouvoir discrétionnaire des autorités nationales, régionales et locales pour fournir, faire exécuter et organiser les services d'intérêt économique général d'une manière qui réponde autant que possible aux besoins des utilisateurs.

2. REEXAMEN DU BUDGET ET AVENIR DE LA POLITIQUE DE COHESION

Pour une approche équilibrée tenant compte des défis à venir et impliquant tous les niveaux de gouvernance

Le débat sur le réexamen du budget et celui sur l'avenir de la politique de cohésion sont étroitement liés. La discussion sur les défis auxquels l'Union européenne est confrontée, tant au niveau intérieur que dans le contexte mondial, doit reposer sur un équilibre mûrement réfléchi entre, d'une part, les considérations financières, et d'autre part, les objectifs de cohésion économique et sociale, ainsi que les autres enjeux à venir (par exemple le changement climatique, l'énergie, l'évolution démographique, etc.).

Le CCRE préconise une future politique de cohésion qui continue à venir en aide aux régions en retard de développement, tout en soutenant les efforts de l'ensemble des collectivités locales et régionales de l'Union pour développer leur potentiel territorial et s'adapter aux défis futurs. Les principaux objectifs des agendas de Lisbonne et de Göteborg restent pertinents pour la période postérieure à 2013. Le principe de partenariat devrait être souligné et le concept de gouvernance à plusieurs niveaux développé.

Nous accueillons favorablement les consultations publiques et l'engagement des organisations parties prenantes et souhaitons exprimer notre volonté de contribuer aux discussions futures.

3. COOPERATION DECENTRALISEE ET UNION POUR LA MEDITERRANEE

Réaliser les objectifs du millénaire pour le développement avec le soutien des gouvernements locaux et régionaux

Le CCRE se félicite de la promotion par le gouvernement français de la Charte européenne de la Coopération en matière d'appui à la gouvernance locale, et l'accent mis sur ce thème dans le cadre des Journées 2008 du développement à Strasbourg. Nous sommes convaincus que les gouvernements locaux et régionaux en Europe peuvent jouer un rôle important, avec nos partenaires des autres continents, dans la mise en oeuvre opérationnelle des objectifs du millénaire pour le développement.

La nécessité d'avoir des partenariats de jumelage « du local vers le local » solides est d'une importance toute particulière en la matière. Nous demandons instamment que la nouvelle Union pour la Méditerranée reconnaisse le rôle important des collectivités locales et régionales, ainsi que leur engagement dans les coopérations entre les deux rives de la Méditerranée.

4. AVENIR DES SERVICES PUBLICS DANS LE CONTEXTE DU MARCHÉ INTERIEUR

Exclure la coopération intercommunale du champ d'application des règles en matière de marchés publics

Même si la Présidence française n'a pas indiqué qu'elle prendrait des mesures dans le domaine des services publics, nous souhaitons examiner la question de la coopération intercommunale et de l'application des règles en matière de marchés publics. La Commission européenne a en plusieurs occasions exprimé le point de vue que la conclusion d'un contrat de service contre rémunération avec un tiers –qu'il soit un opérateur privé ou une autre autorité publique – nécessite l'application des règles régissant les marchés publics.

Le CCRE s'oppose fermement à cette vision. La coopération intercommunale (et les formes similaires de coopération publique-publique) est souvent une façon d'améliorer l'efficacité et de réduire les coûts, au bénéfice des utilisateurs finaux et des citoyens. Nous souhaiterions inviter la Présidence française à encourager la Commission européenne à développer une approche différenciée qui prenne en considération les spécificités de ces formes de coopération.

5. ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Garantir des solutions efficaces en matière de gestion des déchets et des émissions

Plusieurs dossiers concernant la gestion des déchets et des émissions sont à l'agenda du législateur européen : nous nous félicitons du récent vote en deuxième lecture sur la directive cadre sur les déchets intervenu au Parlement européen et espérons que le Conseil finalisera son adoption dans le cadre de la Présidence française. La révision de la directive sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (directive DEEE) et la refonte de la

directive sur les « émissions industrielles » (prévention et réduction intégrées de la pollution ; IPPC) sont également importantes pour les collectivités locales et régionales et nous souhaiterions exprimer notre vif souhait de voir leurs points de vue et expériences pris en considération à l'occasion de la modification de la législation existante.

Le CCRE voudrait également encourager la Présidence française à trouver une issue positive aux négociations sur la directive relative à la protection des sols, tout en considérant la forte dimension locale et territoriale des politiques relatives aux sols.

6. POLITIQUE ENERGETIQUE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Adoption du changement climatique et paquet énergétique

Nous accueillons très favorablement la volonté de la Présidence française d'accorder une attention toute particulière à la question du changement climatique et au "paquet énergétique", en s'attachant à la réduction des émissions de CO₂, à l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables et des biocarburants. Les gouvernements locaux et régionaux jouent un rôle important dans tous ces domaines en leur qualité d'utilisateurs, de gestionnaires, fournisseurs, producteurs et "éducateurs". Un certain nombre de politiques locales et régionales sont liées à l'énergie, par exemple les transports, la planification spatiale, etc. Nous voudrions souligner la nécessité d'une bonne coopération entre tous les niveaux de gouvernance, et encourageons par conséquent la Présidence française et les Etats membres à examiner les questions énergétiques en coopération avec les représentants des gouvernements locaux et régionaux.

Nous encourageons la Présidence française à faire en sorte que l'Union européenne puisse continuer à agir en tant que chef de file des mesures liées au changement climatique. Des objectifs audacieux d'atténuation postérieurs à 2012 sont nécessaires, et une stratégie d'adaptation doit être développée. Il convient par conséquent de reconnaître le rôle prépondérant que les collectivités locales et régionales jouent en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Nous souhaitons également manifester notre engagement à contribuer aux efforts considérables qui sont nécessaires pour relever les défis à venir. Avec d'autres représentants européens et internationaux des pouvoirs locaux et régionaux, le CCRE invite les Etats membres et l'Union européenne à impliquer tous les niveaux de gouvernance dans la préparation des solutions pour l'après Kyoto, et notamment à inscrire explicitement le rôle des gouvernements locaux et régionaux dans tout futur protocole ou tout autre instrument.

7. POLITIQUE EUROPEENNE DES TRANSPORTS

Adoption du paquet « transport vert »

Le paquet « transport vert » comprend des initiatives intéressantes pour les collectivités locales et régionales, telles que la directive sur les véhicules propres, qui encourage les pouvoirs publics à acquérir des véhicules respectueux de l'environnement et la révision de la directive Eurovignette, qui vise à internaliser les coûts externes (environnementaux, sanitaires, etc.). Nous nous réjouissons que la Présidence française ait l'intention d'accélérer le processus décisionnel en ce qui concerne les propositions législatives et espérons que les préoccupations des gouvernements locaux et régionaux seront prises sérieusement en considération. La révision de la directive Eurovignette en particulier constitue une bonne occasion d'encourager le recours à des modes de transport plus propres et la réduction de la congestion.

Outre les propositions législatives, la Présidence vise aussi à adopter des conclusions sur le futur plan d'action sur la mobilité urbaine, que la Commission présentera à l'automne. Le

CCRE espère que les conclusions respecteront, d'une part, les principes de subsidiarité et d'autonomie locale, tout en se concentrant d'autre part sur les mesures à l'échelon européen possédant une valeur ajoutée pour les villes (intégrant par exemple le transport urbain dans les politiques européennes sectorielles ; apportant un soutien financier via les fonds structurels, soutenant les véhicules propres, etc.).

8. INTEGRATION DES MIGRANTS

Soutenir l'échange d'expériences avec les gouvernements locaux et régionaux

La conclusion d'un pacte européen sur l'asile et la migration est l'une des principales priorités de la Présidence française. On s'attend à ce que les Chefs d'Etat et de Gouvernement s'accordent lors de leur sommet en octobre sur une série de lignes directrices politiques sur le rôle l'Union européenne en matière de politique d'immigration, et notamment d'intégration. Nous comprenons que l'accent portera essentiellement sur le cadre juridique pour les migrants et les demandeurs d'asile dans l'Union européenne.

Nous souhaiterions encourager la Présidence française à accorder une attention particulière au thème de l'intégration des migrants. L'intégration réussie des migrants est un aspect fondamental de la politique commune de l'UE en matière de migration, qui dépend fortement des initiatives et des efforts entrepris au niveau local et régional. Il existe de nombreux exemples d'excellentes pratiques développées par les gouvernements locaux, pour promouvoir l'intégration des migrants, d'un point de vue économique et social. Nous souhaitons par conséquent la Présidence française encourage l'échange d'expériences impliquant l'ensemble des niveaux de gouvernance concernés.

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus grande association de gouvernements locaux et régionaux en Europe.

Ses membres sont des associations nationales de gouvernements locaux et régionaux dans plus de trente-cinq pays européens.

L'objectif principal du CCRE est de promouvoir une Europe forte, unie, basée sur l'autonomie locale et régionale et la démocratie ; une Europe au sein de laquelle les décisions sont prises aussi près que possible de ses citoyens, conformément au principe de subsidiarité.

Les travaux du CCRE couvrent un large éventail de thèmes, et notamment les services publics, les transports, la politique régionale, l'environnement, l'égalité des chances...

Le CCRE est également actif au niveau international. Le CCRE est la section européenne de l'organisation mondiale des villes et municipalités, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

Contact CCRE :
Angelika Poth-Mögele
Directrice du département des politiques européennes
Tel. +32 2 500 05 40
e-mail : angelika.poth-moegele@ccre-cemr.org